

RAPPORT N°24 : PLAN D' ACTIONS 2020-2021 D' EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Vu l'article L.2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 12 décembre 2019 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), dont l'objectif est la mise en place d'un partenariat sur trois ans avec les services de la DRAC, de l'Education Nationale, du Conseil Régional et du Conseil Départemental, via des plans d'actions annuels autour de projets EAC et leur co-financement ;

Dans le cadre du CTEAC, la définition des projets d'Education Artistique Culturelle est coordonnée par la Communauté de Communes, qui propose annuellement un plan d'actions autour de la thématique « Ambert Livradois Forez, un territoire riche de son patrimoine, tourné vers l'avenir ».

Le plan d'actions 2020-2021 sera autour du thème « Mille et une voix-voies ».

Il contient trois actions portées par ALF :

- Le travail sur la mise en place d'une chorale et d'un orchestre avec les scolaires et le service Enseignement musical, autour des chansons collectées par Pourrat, avec le groupe Louise ;
- la découverte du chant lyrique pour les tout-petits, à destination des scolaires, des crèches et RAM, avec la compagnie Une autre Carmen ;
- le projet « La voix de la voie » à la Gare de l'utopie avec le réseau des médiathèques et l'association Les petits travaux.
-

La Communauté de Communes a fait le choix d'impliquer dans ce dispositif les associations culturelles du territoire ainsi que les établissements scolaires intéressés, et de dédier au maximum la moitié des subventions obtenues aux projets qu'ils pourraient proposer (sous réserve de leur validation par les partenaires du contrat CTEAC).

Pour cette année 2020-21, cinq structures ont proposé des projets :

- Le Centre Culturel le Bief (projet « les vitrines qui parlent »),
- Carton Plein (projet « Job, les grands espaces »),
- l'Association de Développement de l'Animation, de la Culture et des Loisirs (ADACL, projet « sur la bonne voie »),
- le collège Gaspard des Montagnes de Saint Germain l'Herm (projet « Chemins de vie »), et Passeurs de Mots (projet « Cercles de conteurs »).

M. le Président de la communauté de communes, propose de mettre en œuvre le plan d'actions d'Education Artistique et Culturelle 2020-2021.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône Alpes et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes seront sollicités à ce titre.

La communauté de communes accompagnera les structures participant au plan d'action en leur accordant une subvention spécifique pour permettre la réalisation des actions approuvées par les financeurs dans le cadre du CTEAC.

Le budget prévisionnel 2020-2021 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Dépenses artistiques ALF</i>		<i>Soutien public</i>	
Cachets spectacles	8 522,58 €	Conseil Départemental - Festival Voix Romanes	1 500,00 €
Ateliers pratiques	13 335,80 €	Conseil Régional - Education Artistique et Culturelle	5 000,00 €
Formation personnel ALF par les artistes	420,00 €	Direction Régionale des Affaires Culturelles - Education Artistique et Culturelle	25 000,00 €
Travail de recherche artistique	2 444,27 €	Communauté de communes ALF - Scènes en Culottes Courtes	4 747,50 €
Frais SACEM / SACD	693,14 €	<i>Sous-total soutien public</i>	36 247,50 €
<i>Sous-total dépenses artistiques</i>	25 415,79 €		
<i>Dépenses Ingénierie ALF</i>			
Coordination de projet (25% temps de travail)	9 775,41 €		
<i>Sous-total dépenses techniques</i>	9 775,41 €		
<i>Autres charges ALF</i>		<i>Régie de recette</i>	
Frais de transport des compagnies	650,00 €	Recettes spectacles et ateliers	1 100,00 €
Frais de restauration, catering et restauration techniciens professionnels	1 200,00 €	<i>Sous-total régie</i>	1 100,00 €
Divers et imprévus	1 000,00 €		
<i>Sous-total dépenses Autres charges</i>	2 850,00 €		
<i>Dépenses Accompagnement Projets associatifs</i>			
Soutien projets EAC des structures partenaires (5 projets)	15 000,00 €	TOTAL RECETTES hors autofinancement	32 600,00 €
<i>Sous-total dépenses Accompagnement Projets associatifs</i>	15 000,00 €	Autofinancement Communauté de Communes	20 441,20 €
TOTAL DEPENSES	53 041,20 €	TOTAL RECETTES	53 041,20 €

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de mettre en œuvre le plan d'action d'Education Artistique et Culturelle 2020/2021 ;
- de solliciter la DRAC et le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ;
- d'accompagner les structures participant au plan d'actions en leur accordant une subvention spécifique pour permettre la réalisation des actions approuvées par les financeurs dans le cadre du CTEAC.